

## 2024\_11\_AC\_Jurys\_examens\_FEG\_LP\_Metiers\_Gestion\_Comptabilité

### **LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Métiers de la gestion et de la comptabilité : Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Salah TRABELSI

Suppléant(e) : Laurence GIALDINI

Liste des membres : Marine GARNIER, Frédéric CHABAUD

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

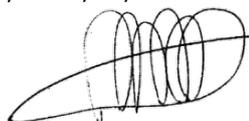
-

#### **Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :**

Liste des membres : Amel SLIMANI, Frédéric BLAYA

**Article 2 :** Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion  
Bruno DECREUSE